



APPEL A PROJETS 2025/2026

AGIR POUR LA MOBILITÉ SOCIALE

PAR L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

FRAGILISÉS



Nos partenaires :



1 – PRESENTATION DE LA FONDATION TRANSDEV

Placée sous l'égide de la fondation de France, la fondation Transdev a choisi d'intervenir dans le champ de la mobilité sociale en soutenant des initiatives qui permettent aux individus d'avancer et de progresser dans leur parcours de vie.

Depuis plus de 20 ans, la fondation est un acteur important du mécénat d'entreprise. Elle intervient dans tous les territoires desservis par le réseau Transdev en France et est représentée localement par ses correspondant.e.s en région. Ainsi, la fondation Transdev inscrit son action dans une démarche de mécénat de proximité, en faveur de projets innovants socialement, dans les domaines de l'**emploi**, de l'**éducation**, de la **culture**, de la **santé**, du **sport** ou de la **médiation sociale**.

Aux côtés des porteurs de projet, la fondation Transdev s'attache à accompagner leurs initiatives dans la durée. Ce sont au total plus de 464 projets qui ont bénéficié du soutien de la fondation depuis 2002, pour un montant total de plus de 4,7 M€.

2 – OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS 2025/2026

Dans le cadre du présent appel à projets, la fondation Transdev souhaite donner aux structures porteuses les moyens de mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement social destinés aux publics fragilisés socialement et/ou professionnellement.

Pourquoi ?

Parce que l'accompagnement social est un gage de transformation réelle pour les bénéficiaires concernés et leur permet une avancée significative vers une mobilité sociale. L'accompagnement social est d'autant plus efficace si son approche est globale et individualisée, afin de lever tous les freins rencontrés par les personnes en difficulté.

Qu'est-ce qu'un accompagnement social pour la fondation ?

L'accompagnement social est un dispositif, un programme, un parcours, déployé sur la durée et structuré en différentes phases ou modules. Un dispositif d'accompagnement peut comprendre, par exemple, une phase d'accueil personnalisée ou de diagnostic, des activités spécifiques permettant le développement personnel ou social des bénéficiaires, des ateliers de pratique, des sessions de coaching, des formations et apprentissages professionnels, du mentorat, etc.

Ainsi, cette année encore, l'ambition de la fondation, est d'apporter un **soutien aux projets incluant un dispositif d'accompagnement social des bénéficiaires, fortement structuré et sur la durée**.

L'objectif prioritaire de ces dispositifs sera d'améliorer sensiblement la situation de vie des personnes fragilisées de tous âges, dans le cadre de parcours d'insertion ou de réinsertion, s'inscrivant dans les différents axes du champ d'action de la fondation :

2.1 – Axe emploi

Les bénéficiaires concernés sont les personnes éloignées de l'emploi, en situation de précarité : chômeurs de longue durée, bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH, etc.), jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, femmes seules avec enfants, personnes sans domicile,

personnes disposant du statut de réfugié, personnes sous-main de justice ou placées en détention après condamnation, engagées dans un parcours de réinsertion, et dont la libération est prévue dans un délai inférieur à trois ans.

Les projets ont pour objectif d'apporter un emploi immédiat ou une formation. Ils pourront également permettre aux bénéficiaires d'acquérir une autonomie en matière de mobilité : par l'accès au permis ou aux solutions de transport et par la levée des freins psychologiques, matériels ou financiers. Tous les projets proposeront un accompagnement global sur la durée, visant à lever les freins à l'emploi des personnes concernées.

La présentation du parcours d'accompagnement proposé aux bénéficiaires sera exigée, déclinant, étape par étape : les objectifs pédagogiques (acquisition de compétences, savoir-faire et savoir-être), le contenu des activités proposées, leur durée en nombre d'heures (obligatoire).

Durée de l'accompagnement : 100 heures minimum par bénéficiaire.

Exemple de projet soutenu en 2024 par la fondation à Lens-Liévin (62)

*L'association PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) de Lens-Liévin a reçu un soutien de 10 000 € dans le cadre de la mise en place d'un **dispositif d'accompagnement socioprofessionnel intensif de 6 semaines** destiné à 30 femmes issues des quartiers prioritaires, éloignées de l'emploi et souvent en situation de précarité. Chaque femme bénéficie d'un suivi individuel hebdomadaire, avec un accompagnement de 115 heures pouvant être prolongé jusqu'à six mois. Ce dispositif comprend, au minimum, 6 ateliers par semaine articulés autour de trois axes : développement personnel, levée des freins à l'emploi (mobilité, santé, garde d'enfants), et accès à l'insertion professionnelle via des rencontres avec des entreprises, des découvertes de métiers et un accompagnement à la recherche d'emploi.*

2.2 – Axe éducation

Les bénéficiaires concernés sont en priorité les jeunes jusqu'à 26 ans inclus, en situation de fragilité (par exemple, issus de famille monoparentale, vivant en zone rurale et/ou isolée, ainsi que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville...).

Les projets viseront à réduire les inégalités en matière d'éducation : en luttant contre le décrochage scolaire, en autonomisant les jeunes dans leur parcours scolaire ou en proposant un projet éducatif apportant un complément au programme de l'éducation nationale, avec un accompagnement sur la durée.

Une présentation du parcours éducatif proposé sera exigée, décrivant, étape par étape : les objectifs pédagogiques (acquisition de savoirs, de savoir-être, ...), le contenu des activités, leur durée en nombre d'heures (obligatoire).

Durée de l'accompagnement : 100 heures minimum par bénéficiaire.

Exemple de projet soutenu en 2024 par la fondation à Mantes-la-Jolie (78)

L'association EIAPIC a reçu un soutien de 12 000 € dans le cadre d'un **programme d'accompagnement éducatif** proposé à 550 enfants et jeunes (du CP à la Terminale) issus des quartiers prioritaires de la ville, ainsi qu'à leur famille. D'une **durée de 180 h réparties sur l'année scolaire**, ce parcours comprend : un soutien scolaire personnalisé (3 h par semaine) axé sur la méthodologie et l'autonomie, des ateliers de parentalité pour renforcer le lien école-famille et favoriser l'implication des parents, un parcours d'orientation et de mentorat dès la 3e pour aider à la construction d'un projet professionnel et des ateliers culturels et numériques pour enrichir les compétences et ouvrir les horizons.

2.3 – Axe culture

Les bénéficiaires concernés sont les publics éloignés socialement, économiquement de toute offre culturelle ou résidant dans les quartiers prioritaires de la ville et les zones rurales isolées, personnes sous-main de justice ou placées en détention après condamnation, engagées dans un parcours de réinsertion, et dont la libération est prévue dans un délai inférieur à trois ans.

Les projets proposés donneront accès à la culture dans ses différentes formes. Ils permettront :

- > la découverte d'univers artistiques et culturels comme le théâtre, le cinéma, la musique, la danse, etc. ;
- > l'accès à une pratique artistique régulière sur la durée ;
- > la participation à une création artistique avec des professionnels et à sa restitution.

Les parcours culturels proposés aux publics concernés incluront une démarche « d'aller vers » les publics et porteront des valeurs de mixité sociale – entre générations, entre amateurs et professionnels, entre personnes en situation de handicap et personnes valides – etc.

Une présentation détaillée du parcours culturel proposé sera exigée, décrivant, étape par étape : ses objectifs pédagogiques (acquisition de savoirs, développement d'une pratique artistique, accès à des sorties culturelles, etc.), le contenu des activités, leur durée en nombre d'heures (obligatoire).

Durée de l'accompagnement : 50 heures minimum par bénéficiaire.

Exemple de projet soutenu en 2024 par la fondation à Breteuil (27)

L'association **La Source-La Guéroulde** a obtenu un soutien de 7 000 € dans le cadre de son programme d'accompagnement à la pratique artistique "Actions jeunesse 2024 : Fraternité / Sororité" destiné à 15 jeunes âgés de 11 à 17 ans, issus de zones rurales isolées et suivis par des structures éducatives, sociales ou médico-sociales. D'une **durée de 80 h réparties sur 12 mois**, ce parcours comprend : des ateliers artistiques, des sorties culturelles, un travail de suivi scolaire et familial personnalisé. L'objectif du projet est d'accompagner les jeunes dans leur construction personnelle et sociale à travers des expériences artistiques favorisant l'expression des émotions, le développement de l'esprit critique et l'ouverture culturelle et professionnelle.

2.4 – Axe sport

Les bénéficiaires concernés sont les personnes, jeunes ou moins jeunes, éloignées de toutes pratiques régulières d'un sport, vivant principalement dans les quartiers prioritaires ou en zones rurales isolées, les personnes en situation de handicap ou accidentées de la vie.

Les projets ont pour objectif, via la pratique du sport, **le développement personnel, de compétences, de l'estime de soi, mais aussi, la construction de liens sociaux, la transmission de valeurs de cohésion, l'acceptation des différences.** Ils apportent également des bienfaits physiques ou psychologiques. Dans le cadre de ces projets, le sport pourra aussi être un outil d'insertion professionnelle.

Sont exclus les projets liés aux sports de compétition.

La présentation du parcours d'accompagnement proposé aux bénéficiaires sera exigée, déclinant, étape par étape : les objectifs pédagogiques (acquisition de compétences, savoir-faire et savoir-être), le contenu des activités proposées, leur durée en nombre d'heures (obligatoire). Celui-ci sera idéalement coconstruit avec les écoles, associations, maisons de quartier ou structures sociales.

Durée minimum de l'accompagnement : 50 heures par bénéficiaire.

Exemple de projet soutenu en 2025 par la fondation dans la Loire (42)

*Le FCO Firminy Innersport a reçu un soutien de 10 000 € pour le développement de son école de football sport adapté destinée à 20 enfants âgés de 7 à 12 ans présentant un handicap mental ou psychique. Les enfants bénéficient de **132 heures d'accompagnement** divisées en séances **hebdomadaires** encadrées par des éducateurs spécialisés, d'un suivi individualisé, et d'activités collectives favorisant la socialisation. L'accompagnement entend améliorer les capacités physiques, psychologiques et relationnelles des enfants, en leur offrant un parcours sportif structuré.*

2.5 – Axe santé

Les bénéficiaires concernés sont les personnes dont la condition physique et psychologique a été altérée par la maladie, le handicap ou un accident.

Les projets ont pour objectif l'insertion ou la réinsertion, sociale et/ou professionnelle, en luttant contre les effets et conséquences d'une maladie ou d'un accident (en complément de la prise en charge médicale), en maintenant les personnes dans une condition physique et/ou psychologique et en favorisant le retour à une vie sociale et/ou professionnelle pour éviter le repli sur soi.

Un programme détaillé de l'accompagnement, incluant une dimension globale sera exigé.

Durée de l'accompagnement : 50 heures minimum par bénéficiaire.

Exemple de projet soutenu en 2025 par la fondation dans les Bouches-du-Rhône (13)

*L'association Confluence Sud-Est a reçu un soutien de 10 000 € dans le cadre du développement de son **accompagnement de proximité** destiné aux personnes en rémission d'un cancer. Ce dispositif de **60 heures sur 6 mois** vise à favoriser la reconstruction personnelle, sociale et professionnelle des bénéficiaires, en particulier les plus vulnérables. Le parcours comprend un diagnostic initial, un soutien psychologique et physique, des ateliers sur les droits et la réinsertion. L'accompagnement proposé permet aux participants de retrouver une autonomie de santé, de recréer du lien social grâce à des activités de loisirs, de renforcer les relations familiales et de construire un projet professionnel réaliste et adapté à leur situation.*

2.6 – Axe médiation sociale

Les bénéficiaires concernés résident dans les territoires isolés, enclavés et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les projets contribueront à réduire l'exclusion et les fractures sociales et favoriseront l'accès de tous aux services essentiels, en apportant une aide de proximité aux plus démunis ou en accompagnant des personnes handicapées dans leur mobilité et à des activités sociales (lieux de parole, de convivialité dans les domaines de la parentalité, la cuisine ou l'utilisation des outils numériques). Ces initiatives incluront une démarche « d'aller vers » les publics concernés. Les projets auront également pour objectif, plus spécifiquement dans les quartiers dits sensibles, de réinvestir l'espace public, afin de permettre aux habitants d'y circuler, d'y vivre et de s'y développer, en facilitant le dialogue au sein des populations pour apaiser les tensions. Tous les projets auront une dimension partenariale forte avec les acteurs locaux du territoire.

Un programme détaillé de l'accompagnement, incluant une dimension globale sera exigé.

Durée de l'accompagnement : 50 heures minimum par bénéficiaire.

Exemple de projet soutenu en 2024 par la fondation à Metz (57)

*L'association Grandir Dignement a reçu un soutien de 10 000 € dans le cadre du développement de son projet « 4 A : parcours de remobilisation et de réinsertion », destiné à 50 jeunes de 16 à 25 ans en situation de grande vulnérabilité, ayant souvent eu affaire à la justice des mineurs ou à l'Aide Sociale à l'Enfance. **L'accompagnement de 678 heures**, mêlant insertion professionnelle, développement personnel et engagement citoyen, comprend des ateliers collectifs (emploi, environnement, citoyenneté), un espace d'accueil (écoute, démarches, besoins de base) et un service civique adapté. En s'appuyant sur une approche progressive, le projet vise d'abord à créer un lien de confiance avec les jeunes en rupture, pour ensuite les accompagner vers une reconstruction personnelle et sociale durable. L'objectif est de favoriser leur remobilisation, de renforcer leur autonomie, et de les orienter vers des dispositifs de droit commun ou un service civique adapté, conçu pour valoriser leur potentiel et encourager leur engagement solidaire.*

3 – LES MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A PROJETS

3.1 – À qui s'adresse l'appel à projets ?

Prioritairement aux **associations**, et à titre exceptionnel, aux fonds de dotation opérationnels et aux fondations opérationnelles.

3.2 – Dans quels domaines les structures interviennent ?

Les structures porteuses agissent dans les domaines suivants : l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle, la médiation culturelle, l'insertion par le sport, la (ré)insertion de malades de longue durée ou de personnes en situation de handicap, l'amélioration du « vivre ensemble » par la médiation sociale en zone rurale ou quartier prioritaire de la ville.

3.3 – Recevabilité des dossiers

Pour être éligible, votre projet doit remplir **6 critères cumulatifs** :

▣ **Structures soutenues**

Le projet doit être porté par une structure éligible au mécénat : association de plus d'un an, fondation opérationnelle et fonds de dotation opérationnel.

▣ **Bénéficiaires visés**

Les actions bénéficient en priorité aux publics fragilisés : habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de zones rurales isolées, personnes vivant dans une précarité structurelle ou conjoncturelle, personnes souffrant d'affection de longue durée ou en situation de handicap, familles monoparentales, jeunes enfants, personnes sous-main de justice ou placées en détention après condamnation, engagées dans un parcours de réinsertion et dont la libération est prévue dans un délai inférieur à trois ans.

▣ **Proximité avec Transdev par le parrainage de votre projet**

La fondation réserve son concours aux projets ancrés dans les territoires desservis par le réseau Transdev figurant sur la carte des correspondants de la fondation (à noter : les initiatives prenant place dans les villes de Marseille, Toulon, Nice et Paris ne pourront faire l'objet d'un soutien de la fondation dans le cadre du présent appel à projets). **Votre demande de subvention sera obligatoirement parrainée localement par un salarié du groupe Transdev.** Aussi, avant de déposer votre dossier, nous vous invitons à consulter la [carte des correspondants locaux de la fondation Transdev](#) en France, pour présenter votre projet et solliciter un parrainage.

Exemple d'éligibilité géographique d'un projet :

Prenons l'exemple d'une association X, dont le **siège social** est situé à **Moulins (03)**, une ville qui **n'est pas desservie** par le réseau Transdev. Cependant, l'association possède une implantation locale à Vichy (03), une ville effectivement desservie par Transdev et porte un projet qui se déroulera exclusivement dans cette ville. Dans ce cas, bien que le siège social de l'association ne soit pas situé sur un territoire Transdev, **le projet est éligible** au soutien de la Fondation Transdev **car il se déroule dans une ville desservie par le réseau Transdev**. Il pourra ainsi faire l'objet d'un parrainage local par un salarié de Transdev basé à Vichy.

▣ **Accompagnement des bénéficiaires**

Dans le cadre du présent appel à projets, la fondation Transdev **sélectionnera exclusivement les projets incluant un parcours d'accompagnement des personnes en situation de fragilité**.

Les principales étapes de cet accompagnement : dates, objectifs pédagogiques, contenu et durée des activités proposées seront détaillées dans le dossier de subvention.

La fondation ne pourra apporter son soutien financier aux projets démarrant avant le comité exécutif qui se tiendra au printemps 2026.

▣ **Cofinancement du projet**

La fondation Transdev finance à hauteur de 30 à 40 % maximum le montant total d'un projet avec un maximum de 12 000 €. Sauf cas exceptionnels, les projets pour lesquels il n'est pas prévu de cofinancement ne pourront être financés. La fondation ne finance pas les frais de fonctionnement. **Attention** : les justificatifs de cofinancement seront demandés lors du versement de la subvention.

▣ **Indépendance des projets**

La fondation Transdev accompagne des projets développés en toute indépendance et qui ne se substituent ni aux activités du groupe Transdev, ni à celles de ses partenaires locaux publics ou privés.

Exemple de projet non éligible :

L'association X propose de **mettre en place une navette gratuite pour les habitants d'un quartier mal desservi**, en partenariat direct avec la collectivité locale. Pour cela, elle sollicite la fondation Transdev afin de financer l'achat d'un minibus et la rémunération d'un chauffeur. Ce projet ne respecte pas le **critère d'indépendance**, car il entre **en concurrence directe avec les services de transport opérés par Transdev ou par une autre entreprise** sur ce territoire. La fondation ne peut pas soutenir ce type d'initiative car elle risquerait de se substituer à l'activité du groupe Transdev ou à celle de ses partenaires publics.

Pour vérifier l'éligibilité de votre projet au soutien de la fondation, consultez le questionnaire disponible sur le site internet de la fondation Transdev :

<https://fondation.transdev.com/questionnaire-eligibilite/>

3.4 – Calendrier de l'appel à projets

21 juillet 2025 – Diffusion du dossier d'AAP 2025/2026

31 octobre 2025 – Date limite de dépôt des demandes de subvention.

1er novembre au 20 décembre 2025 – Contrôle de l'éligibilité des demandes et instruction des dossiers.

1er janvier au 15 mars 2026 – Rencontre avec la déléguée générale et sélection finale des dossiers pour le comité exécutif.

30 avril 2026 – Envoi des dossiers aux membres du comité exécutif.

Mai- Juin 2026 – Comité exécutif.

Juin 2026 – Notification des soutiens financiers accordés.

Liens vers les ressources externes et les sites dédiés :

Pour en savoir plus sur la fondation Transdev :

<https://fondation.transdev.com/>

Pour vérifier l'éligibilité de votre projet :

<https://fondation.transdev.com/questionnaire-eligibilite/>

Pour contacter un correspondant de la fondation Transdev en région :

<https://fondation.transdev.com/contacts-locaux/>

Pour contacter l'équipe de la fondation Transdev :

<https://fondation.transdev.com/nous-contacter/>

Pour déposer votre demande de subvention :

<https://projets.fondation.transdev.com/fr>